

	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
CA ECLA (ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMÉRATION)
SIRET/SIREN
20007111600012
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
200071116, 4, 39300, AV DU 44 EME RI, 39000, LONS LE SAUNIER, France, obouvier@ecla-jura.fr
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable

BORCARD	Claude
President d'ECLA	
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)	
BOUVIER	Otilie
Cheffe de projet urbanisme	
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)	
4	Avenue du 44eme Regiment d'Infanterie 39000 Jura
03 84 47 85 66	Lons-le-Saunier 4 Avenue du 44eme F
obouvier@ecla-jura.fr	
2. Identification du PLU	
2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))	
PLU	
2.2 Intitulé du document	
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gevingey (39)	
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document	
28-01-2014	
https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=5.508398&lat=46.64005399999999	
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU	

2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)

Zones UA, UB, 1AU et UY du Plan Local d'Urbanisme

3. Contexte de la planification

3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables

Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?

Oui

Non

Si oui, nom du document et date d'approbation :

SRADDET ICI 2050

01-09-2020

Le territoire est-il couvert par un SCoT ?

Oui

Non

Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :

06-07-2021

SCOT DU PAYS LEDONIEN (revision generale n°2 en cours)

Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?

SDAGE du bassin Rhone-Mediterranee

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
01-01-2013
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Cet avis a été pris en compte avant l'approbation du PLU qui est intervenue en janvier 2014. La procédure actuelle n'a pas d'incidence sur l'environnement.

Annexe II

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale

Oui

Non

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification

D'une modification de droit commun (article L. 153-41 du code de l'urbanisme)

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

439

4.2.2 Caractéristiques spatiales				
Superficie totale (en hectares)	Actuellement		Après évolution	
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	30.7	5.2	30.7	5.2
zones 1 AU	11.5	1.95	11.5	1.95
zones 2 AU	0.5	0.09	0.5	0.09
zones A	305.5	51.77	305.5	51.77
zones N	241.8	40.99	241.8	40.99
Total	590	100	590	100

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Objectifs :

- Gerer au mieux les surfaces constructibles (extension ou renouvellement urbain) afin d'economiser l'espace et de gerer les enveloppes foncieres sur le long terme.
- Densifier la construction par rapport aux protiques anterieures dans les zones d'extension de l'urbanisation, en allant au-dela des mesures opposables en la matiere dans le SCoT :

Principes retenus dans le PLU pour les zones 1AU :

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La procedure de modification de droit commun n°1 du PLU de Gevingey a pour objet la mise en compatibilite du Plan Local d'Urbanisme de Gevingey avec les orientations du schema de coherence territoriale (SCoT) du Pays Ledonien en matiere de destinations et sous-destinations des constructions conformement a l'armature urbaine et commerciale du SCoT.

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

- Oui
 Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

4.3.4 La procédure a pour objet :

- de créer un espace boisé classé

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

- de déclasser un espace boisé classé

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers

- Oui
 Non

Annexe II

Si oui, préciser la localisation et les superficies

- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

- de créer de nouvelles protections environnementales

Oui

Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels

Oui

Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

- Oui
 Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

- Oui
 Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur

- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la **rubrique 3.1**, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité

4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales

Oui

Non

Si oui, préciser les effets

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure**5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :**

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe II

Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe II

<p>Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Servitude de type AC1 catégorie IBa</p>
<p>Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cf. Rapport de présentation de l'élaboration du PLU page 30</p>

Annexe II

Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. reglements graphiques
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe II

Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe II

D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Servitude de type AC1 categorie IBa
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe II

D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

- Oui
 Non

Si oui, précisez :

6. Auto-évaluation
L'auto-évaluation doit identifier les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et expliquer pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
<i>Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).</i>
7. Autres procédures consultatives
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées
07-04-2025
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)
7.3 Procédure de participation du public envisagée
- enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- participation du public par voie électronique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles
- autre, préciser les modalités
- Mise a disposition du projet de modification de droit commun du PLU de Gevingey en Mairie de Gevingey et au siege d'ECLA, - Publication dans la presse locale, - Publication du dossier sur le site internet d'ECLA, - Adresse mail a laquelle le public pourra ecrire.

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>).	<input type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>)	<input type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		

9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus <input checked="" type="checkbox"/>			
(personne publique responsable)			
Fait à	Lons-le-Saunier	le,	17-03-2025
Nom	BORCARD	Prénom	Claude
Qualité	President d'ECLA		
Signature			

Finalisation du dossier référence 002126/KK AC PLU

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a reçu le 19/03/2025 la demande d'examen au cas par cas relatif au dossier « GEVINGEY (39) - Modification droit commun du PLU .

La MRAe ne s'est pas prononcée dans le délai de 2 mois prévu par l'article R.122-18 du Code de l'environnement.

L'avis tacite est réputé **favorable** à l'exposé mentionné au 2° de l'article R.104-34 du Code de l'urbanisme.

Lons-Le-Saunier, le 7 avril 2025

Monsieur Le Président
ECLA
4, avenue du 44^{ème} régiment d'infanterie
39000 LONS LE SAUNIER

Objet : Modification de droit commun du PLU de Gevingey

Nos réf :

Dossier suivi par Anne-Laure MOUGET ☎ 07 78 41 34 64 ✉ almouget@artisanat-bfc.fr

Monsieur Le Président,

Je fais suite à votre courriel en date du 24 mars dernier concernant le projet de modification de droit commun du PLU de Gevingey.

À la suite de l'étude de votre proposition par mes services, j'émets un avis favorable au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, mes respectueuses salutations.

**Le Vice-Président de la CMA-BFC,
Président de la CND du Jura**

Jean-Michel CHARNU

✓ Certified by  yousign

Jean-Michel CHARNU



**Direction Appui aux territoire,
Attractivité, Emploi**

Lons-le-Saunier, le 18 avril 2025

Monsieur Claude BORCARD

Président

Espace Communautaire Lons Agglomération

4 avenue du 44RI

39000 Lons-le-Saunier

Réf. : NB/CG/05

Objet : Procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Gevingey

Monsieur le Président,

Nous accusons réception du dossier de notification dans le cadre de la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gevingey.

La mise en conformité avec le SCoT du Pays Lédonien constitue une exigence réglementaire et la CCI du Jura souligne que les ajustements du PLU de Gevingey s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de ce document.

En effet, suite aux évolutions du SCoT ces dernières années, le PLU de Gevingey n'était plus en conformité sur les questions de destinations et sous-destinations des constructions conformément à l'armature urbaine et commerciale du document. Ainsi, il apparaissait nécessaire d'agir sur l'un des deux secteurs UA pour le faire évoluer en secteur UB au vu de sa vocation majoritairement résidentielle. De plus, pour respecter les orientations du SCoT, la CCI du Jura prend note des changements de destinations et sous-destinations des secteurs UB, UY et 1AU du PLU.

Tenant compte des ajustements réglementaires réalisés pour se mettre en conformité avec le SCoT du Pays Lédonien, la CCI du Jura émet un avis favorable sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Gevingey.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Nancy BECQUET

Conseillère Appui aux territoires et Attractivité

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy', written over a horizontal line.

LE PRÉFET

à

Affaire suivie par : Bruno LONGET

Tél : 03.84.86.81.37

mél : bruno.longet@jura.gouv.fr

ddt-planification@jura.gouv.fr

Monsieur le Président d'ECLA

4, avenue du 44^{ème} RI

39 000 LONS-LE-SAUNIER

OBJET : PLU de Gevingey. Projet de modification du PLU :
avis de l'État.

Lons-le-Saunier, le - 5 MAI 2025

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 24 mars 2025, vous m'avez sollicité pour avis au sujet du projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Gevingey, prescrite par arrêté le 17 février 2025.

Le projet de modification

Le PLU initial de Gevingey a été approuvé le 28 janvier 2014. La présente modification a pour objet de redéfinir la centralité, et de mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays lédonien concernant les activités commerciales, en modifiant :

- le zonage (transformation d'une zone UA en UB) ;
- le règlement de certaines zones urbanisées, notamment en interdisant l'implantation des commerces.

Choix de la procédure

La procédure de modification de droit commun est adaptée aux changements qu'il est envisagé d'apporter au PLU.

Remarques

Le règlement des zones UB, UY et 1AU a été modifié. Celui-ci intègre des nouvelles destinations et sous-destinations issues du décret 28 décembre 2015, comme les « activités où s'effectue l'accueil d'une clientèle », ou les « activités commerciales de détail ». Cependant, le PLU actuel ayant été approuvé en 2014, il ne pourra intégrer ces nouvelles destinations et sous-destinations que dans le cadre de l'élaboration du PLUi d'ECLA en cours.

En attendant, ce sont les neuf destinations « anciennes » qui s'appliquent (habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif), et doivent par conséquent être reprises dans le règlement.

En outre, le secteur du Carouge, pour lequel le zonage va passer de UA à UB, comporte quelques bâtis traditionnels. Il conviendrait de maintenir leur aspect extérieur et leurs caractères architecturaux, comme le prescrit l'article 11 de la zone UA. Une zone UB indicée pourrait ainsi être créée, afin de reprendre les prescriptions de l'article 11 de la zone UA.

Conclusion

J'émet un **avis favorable** à ce projet, sous réserve de la prise en compte des remarques précitées.

Le service d'appui aux collectivités en accessibilité et urbanisme de la DDT reste à votre disposition pour répondre à toute demande éventuelle d'informations complémentaires à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Le Préfet,

~~Le préfet,~~

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,

Elisabeth SEVENIER-MULLER

